

## **FICHE DE POSTE**

**Sections CNU : 61/63**

**Profil court : MAST en Génie Electrique, Informatique Industrielle, Gestion de Projets**

Type de poste MAST Génie Electrique, Informatique Industrielle, Gestion de projets, PAST – Professeur Associé à Service Temporaire (Professeur Associé à temps partiel)

Service d'enseignement statutaire annuel : 96 heures équivalent TD (devant étudiants), ainsi que 32 heures de Référentiel (Actions pédagogiques et administratives)

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid60227/devenir-enseignants-chercheurs-associes-et-invites-p.html>

Contact : Fabienne Floret, Cheffe de département GEII, [fabienne.floret@univ-paris13.fr](mailto:fabienne.floret@univ-paris13.fr)  
Chantal Faye, Secrétariat pédagogique GEII, 01.49.40.37.79

Enseignement : Le professionnel recruté sera affecté au département Génie Electrique et Informatique Industrielle - GEII- de l'IUT de Villetaneuse, Université Sorbonne Paris Nord. L'équipe pédagogique est actuellement composée de 16 enseignants titulaires : 7 Professeurs Agrégés ou Certifiés, 7 Maîtres de Conférences et 2 PAST.

Composante : IUT de Villetaneuse, département Génie Electrique et Informatique Industrielle- GEII- Université Sorbonne Paris Nord.

### **1/ Description des enseignements**

Le département GEII de l'IUT de Villetaneuse recrute un professionnel désireux de s'investir dans le cadre d'un contrat de Maître de Conférences associé à mi-temps (PAST). Le candidat recherché doit disposer nécessairement d'une expérience en entreprise ou en tant que consultant dans **au moins l'un des domaines suivants** :

- **Génie Electrique** : Electronique, Systèmes Embarqués, Energies Renouvelables, Gestion de l'Energie, Eclairage
- **Informatique Industrielle et Réseaux** : Informatique Embarquée, Réseaux Informatiques, Maintenance et Infrastructure des Data Centers, Réseaux Locaux, Automates Industriels, Supervision
- **Gestion de Projets et Vie de l'entreprise** : Méthodologie et planification de conduite de projets techniques, Entrepreneurat, Intelligence Economique, Business Model, Planification budgétaire, Eco-conception et intégration des objectifs de Développement Durable.

Le professionnel recruté sera amené à assurer ses missions d'enseignement (Travaux Dirigés et Pratiques, Cours Magistraux) parmi les domaines mentionnés ci-dessus, aussi bien en Formation Initiale qu'en formation par Alternance. Les enseignements concerneront principalement les enseignements de spécialités, accessibles en deuxième et troisième année du BUT GEII (Bachelor Universitaire de Technologie) et Licence Professionnelle Gestion et Maintenance des Installations Energétiques. Dans ce cadre, le professionnel recruté pourra apporter à ses enseignements une dimension professionnelle et industrielle (sous la forme de

réalisations pratiques, d'exemples illustratifs...) et faire profiter nos étudiants de son retour d'expériences en milieu professionnel.

## **2/ Recherche**

Laboratoire d'accueil :

Description des activités :

## **3/ Activités administratives**

Le professionnel recruté sera activement impliqué dans la vie du département via la prise de responsabilités administratives en développant, par exemple, les relations avec les entreprises pour la recherche de stages et de contrats d'alternance et par des actions pédagogiques en participant à l'élaboration et l'évolution des contenus des formations du département.

### **Conditions de candidature**

Exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle principale (autre qu'une activité d'enseignement), en rapport avec la discipline concernée, qui permet de justifier de moyens d'existence réguliers, depuis au moins trois ans. Pendant la durée du contrat, une vérification annuelle sur la poursuite de l'activité principale est effectuée. Un mandat public électif ne constitue pas une activité professionnelle principale. Les agents publics exerçant dans un établissement d'enseignement ou de recherche ne peuvent être nommés enseignants associés à mi-temps.

*Références : décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 modifié ; décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 modifié et arrêté du 10 mai 2007*

### **Constitution des dossiers de candidature :**

Les candidats devront télécharger les dossiers entre le 25 avril 2023 et le 16 mai 2023 16h sur le site de l'Université : <https://www.univ-paris13.fr/recrutement.html>